



Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial (QF) défini par la Caisse d'allocations familiales (CAF), pondéré par un taux d'effort selon la formule suivante : **tarif = QF CAF x taux d'effort.**

Pour la restauration dans les écoles et dans les centres de loisirs :

Le taux d'effort est de 0,38 % pour les QF < ou = à 461.
Le taux d'effort est de 0,49 % pour les QF > à 461.
Le tarif plancher est de 1,28 € et le tarif plafond est de 5,20 € pour l'ensemble de la pause méridienne.
La pause méridienne comprend le repas et le temps d'accueil.

Pour les accueils périscolaires :

Un taux d'effort unique est fixé à 0,18 %. Le tarif plancher est de 0,65 €/h, le tarif plafond est de 2,10 €/h.

L'accueil périscolaire du matin est facturé sur la base d'une heure pour la tranche 7h30 / 8h45.

L'accueil périscolaire du soir est facturé sur la base suivante :

- 1 heure pour la tranche de 16h45 à 18h
- 45 minutes pour la tranche de 18h à 18h45

Une facture est établie pour le mois écoulé. Le montant doit être réglé avant le 7 du mois suivant la réception de la facture :

- ✓ par prélèvement automatique,
- ✓ en ligne sur <https://demat.lorient.bzh>
- ✓ en numéraire (pour un montant < à 300 €), par chèque, par carte bancaire à l'Hôtel de ville.

À savoir

Même pour les quotients les plus élevés, la participation des familles reste inférieure au coût de revient du service.



Les centres de loisirs le mercredi

La Ville de Lorient ne gère pas les centres de loisirs du mercredi. Elle participe au financement d'associations avec lesquelles elle conclut des conventions. Les familles peuvent choisir entre les associations du pays de Lorient.

Le Patronage Laïque de Lorient

80, avenue du général de Gaulle - Lorient
☎ 02 97 83 69 64
✉ plorient@wanadoo.fr

Le Foyer Laïque de Keryado

28 rue de Kersabiec - Lorient
☎ 02 97 83 81 64
✉ flk@vacances-flk.com

Centre social Escale Brizeux

4 rue Jean Lagarde - Lorient
☎ 02 97 64 36 54
✉ enfance-quartier.escale@orange.fr

La maison de quartier de Bois-du-Château

☎ 02 97 37 75 31
9 Rue Jules Massenet - Lorient
✉ contact@mqboisduchateau.info

Centre social de Keryado

24 Rue de Kersabiec - Lorient
☎ 02 97 83 74 04
✉ centressocialkeryado@orange.fr

La maison pour tous de Kervénanec

2 Rue Maurice Thorez - Lorient
☎ 02 97 37 29 86
✉ m.p.t.kerve@cegetel.net

Les informations relatives à l'organisation des centres de loisirs (horaires, tarifs...) sont à prendre directement auprès des associations.

RENSEIGNEMENTS :



À l'hôtel de Ville, 2 boulevard du Général Leclerc, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.



☎ 02 97 02 22 02, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.



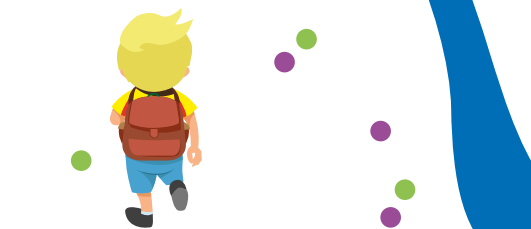
Plus d'information sur www.lorient.bzh rubrique « mon enfant à l'école » et sur <https://demat.lorient.bzh>



demat.lorient.bzh

Ville de Lorient

Conception : Infographie municipale de Lorient - Juin 2018
Icônes : Nibras@design - iconsmind.com - myladkings



Rentrée scolaire des écoles publiques 2019 - 2020





Les horaires à la rentrée 2019 - 2020

	7h30 - 8h45	8h45 - 12h*	12h - 14h	14h - 16h45	16h45 - 18h45
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

Rentrée le lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint du 19 octobre au 4 novembre 2019

Vacances de Noël du 21 décembre 2019 au 6 janvier 2020

Vacances d'hiver du 15 février au 2 mars 2020

Vacances de Printemps du 11 avril au 27 avril 2020

Fin des cours le 4 juillet 2020

* A l'exception de l'école élémentaire de Kerentrech, pour laquelle les horaires de la matinée scolaire sont fixés de 8h50 à 12h05.



L'offre périscolaire

LA PAUSE MÉRIDIANNE :

Un moment de détente, du bio et du bon

- ✓ 2 000 repas servis chaque jour.
- ✓ Du bio et des aliments issus de circuits courts.
- ✓ Une sensibilisation aux goûts et aux saveurs.
- ✓ Une offre d'activités qualitative adaptée à ce moment de la journée (activités de loisirs, de bien-être...), encadrée par des animateurs et intervenants qualifiés dans chaque école.
- ✓ Une initiation au développement durable et à la limitation des déchets.



L'inscription

Les inscriptions scolaires et périscolaires sont prises à l'Hôtel de Ville (2 boulevard du général Leclerc).

Pour l'inscription scolaire, prévoir :

- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile (de moins de trois mois)

Pour l'inscription aux services périscolaires (accueil et restauration du midi), prévoir :

- ✓ Votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ou une attestation de la Mutuelle Sociale Agricole.
- ✓ Pour les familles non allocataires, l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016. Un quotient est calculé dans les mêmes conditions que celui défini par la CAF.

Votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école ?

Pour connaître votre école de secteur, consultez notre carte scolaire en ligne sur : <https://demat.lorient.bzh>



La réservation

La réservation de la restauration et des accueils périscolaires est obligatoire, dans la limite de deux journées scolaires avant la présence de l'enfant.

Le non-respect de cette règle entraîne une majoration.

Le règlement des accueils périscolaires et de la restauration est consultable en ligne sur www.lorient.bzh

Pour réserver ou modifier une réservation :

- 👤 L'accueil de la mairie de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- ☎ Par téléphone (02 97 02 22 02) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- 🌐 Le portail de réservation sur <https://demat.lorient.bzh/>

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR : L'épanouissement des enfants, le service aux parents

- ✓ Des accueils ouverts dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.
- ✓ Un temps éducatif encadré par des animateurs qualifiés et un projet pédagogique.
- ✓ Des espaces adaptés et dédiés aux accueils périscolaires dans chaque école.



demat.lorient.bzh
Mon portail de démarche